

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO RCA22-19001-1

AVIS est par la présente donné que le règlement suivant a été adopté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine tenue le 2 mai 2022 :

- ***Règlement numéro RCA22-19001-1 modifiant le Règlement portant sur la tarification pour l'exercice financier 2022 (RCA22-19001)***

Ce règlement et peut être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/> .

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 3 mai 2022.

Myrabelle Chicoine
Secrétaire d'arrondissement substitut

COMING INTO FORCE

BY-LAW NUMBER RCA22-19001-1

NOTICE is hereby given that the following by-law was adopted at the regular council sitting of the borough of Lachine held on May 2, 2022:

- ***Règlement numéro RCA22-19001-1 modifiant le Règlement portant sur la tarification pour l'exercice financier 2022 (RCA22-19001)***

The by-law may be consulted by the City's website at the following address: <https://montreal.ca/reglements-municipaux/> .

The present by-law come into force in accordance with the law.

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this May 3, 2022.